

Les enquêteurs du Bureau auront le droit de monter à bord, de procéder à des visites, de saisir, de protéger et de procéder à toutes les autres mesures mentionnées par le ministre, en vue de la bonne exécution de leur mandat. Je m'inquiète un peu de ce que nous n'ayons aucune idée des règlements qui seront établis. Il va de soi que la plupart de ces activités seront conformes à ceux-ci. Je suis entièrement d'accord pour que les membres du Bureau aient toute latitude pour participer à l'élaboration de ce Règlement. J'aurais cependant aimé en voir les grandes lignes, puisque plusieurs dispositions de ce projet de loi ne sont pas aussi claires qu'elles auraient dû l'être à mon avis.

Selon moi, et je suis sûr que plusieurs de mes collègues sont de mon avis, le gouvernement aurait déposé un bien meilleur projet de loi s'il avait suivi de plus près les recommandations du juge Dubin. Celui-ci a, par exemple, explicitement recommandé que certaines des fonctions actuelles du ministère des Transports soient transférées au Bureau canadien de la sécurité aérienne, notamment le Bureau de la sécurité aérienne, les Techniques de sécurité aérienne, les Enquêtes sur la sécurité aérienne et la Sensibilisation à la sécurité aérienne, dont aucune n'est mentionnée dans le projet de loi. Lorsque les Canadiens lisent des articles comme celui du *Reader's Digest* que j'ai cité tantôt, je suis sûr qu'ils souhaitent et s'attendent qu'un organisme indépendant soit chargé d'exercer ces fonctions, en raison de l'insouciance que l'Administration canadienne des transports aériens a manifestée dans le passé.

Je suis heureux de voir que le ministre m'approuve de la tête comme pour me signifier, en quelque sorte, que nous nous comprenons bien. Cela arrivera peut-être un jour. Vous m'en voyez réjoui à l'avance.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, le rapport Dubin recommandait qu'un ministre, autre que le ministre des Transports, soit comptable devant la Chambre des communes du nouveau Bureau de la sécurité aérienne. Encore une fois, ce ministre n'est pas nommé dans le projet de loi. Le projet de loi énonce aussi que le Bureau doit envoyer à ce ministre un rapport provisoire confidentiel concernant les accidents ou incidents. Bien que je puisse comprendre la nécessité de ce caractère confidentiel quand il s'agit d'enregistrements de conversations du poste de pilotage ou d'autres renseignements qui, en fait, peuvent être essentiels à des poursuites pénales ou civiles ultérieures, aucune recommandation à cet effet ne figurait dans le rapport Dubin et je doute que ce caractère confidentiel soit nécessaire au point où le décrit le projet de loi. Il sera très intéressant de voir exactement comment c'est traité dans le règlement. J'apprécie la remarque faite par le ministre il y a quelques instants quand il a énoncé dans ses trois exemples la possibilité que soient divulgués certains renseignements dans certains cas. Mais il nous faudra attendre de voir comment cela fonctionne.

Je comprends très bien, monsieur le Président, que pour un bureau aussi important et aussi nouveau, il y aura nécessairement une période de rodage au cours de laquelle le bureau devra procéder de façon très soignée et prudente car, de toute évidence, il défrichera de nouveaux sentiers dans le domaine de l'administration de la sécurité aérienne. Toutefois, monsieur le Président, on reconnaît là le penchant du gouvernement pour le secret. Par rapport à la Loi sur le libre accès à l'information dont nous sommes saisis, il est intéressant que certaines de ces questions soient incluses dans ce projet de loi.

Bureau canadien de la sécurité aérienne

Un éditorial paru il y a un peu plus d'une semaine dans le *Free Press* de Winnipeg disait, monsieur le Président, et je cite:

Il n'y a pas de raison pour que le Parlement ait mis dix ans avant d'adopter une loi appropriée. Le nombre d'accidents dans lesquels l'enquêteur actuel, le ministre des Transports, a lui-même été impliqué étant donné qu'il joue aussi le rôle de réglementateur de l'industrie de l'aviation, augmente à un rythme qui exige que des mesures soient prises de toute urgence pour créer un bureau indépendant.

Monsieur le Président, ce n'est là qu'un des nombreux exemples des appels lancés par la population pour que soit créé le bureau dont on nous demande de traiter aujourd'hui. L'éditorial poursuivait en disant que le projet de loi ayant été introduit il y avait environ deux semaines, il ne restait que deux semaines dans la session de printemps du Parlement pour en disposer, ajoutant, et je cite: «On se demande si le projet de loi a refait surface non pas tant pour en étudier le bien-fondé que parce que les députés responsables auront voulu assouplir les aspects les plus controversés de la loi.»

Je peux dire à la Chambre, monsieur le Président, et le ministre le sait, que le projet de loi a fait surface parce que l'honorable député de Dartmouth-Halifax-Est, l'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly) et d'autres encore, ont comme moi-même harcelé le ministre. Mais en toute justice pour lui, il y a quelques mois déjà qu'il essaie d'en saisir la Chambre. C'est un projet de loi important et nous en reconnaissons tous la nécessité. C'est seulement à cause de cela que les collègues que j'ai mentionnés et moi-même faisons exception aux règles et au Règlement afin d'étudier le projet de loi aussi rapidement que nous le faisons.

Comme je l'ai dit, j'ai déjà en mains les recommandations et les suggestions des associations aériennes que j'ai mentionnées. Leurs observations doivent, nécessairement, passer au premier plan et en fait, nous en traiterons cet après-midi assez longuement. C'est à dessein que mes observations seront brèves, monsieur le Président, car d'autres que moi veulent participer à ce débat. Tous ceux qui s'intéressent à la sécurité aérienne font l'impossible pour que ce projet de loi soit adopté.

Une réunion de comité est prévue pour cet après-midi advenant qu'il le soit. Les témoins qui veulent comparaître devant le comité sont déjà prêts à témoigner, pourvu, encore une fois, que le projet de loi soit adopté. Nous sommes tous disposés à faire preuve de diligence à cet égard. Il n'y aura vraisemblablement pas de grosses modifications au texte de loi. Mais franchement, nous n'aimons pas qu'on nous propose un projet de loi à la hâte, deux ou trois jours avant le congé d'été. Toutefois, comme le ministre l'a dit, c'est un pas de géant que nous faisons. C'est une mesure législative très importante, c'est pourquoi nous en traiterons le plus rapidement possible. Ce qui nous désole, monsieur le Président, c'est de devoir procéder ainsi, alors qu'on a négligé ce projet de loi pendant les sept derniers mois.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai des sentiments très partagés au sujet de ce projet de loi et de la façon dont on l'étudie. J'aimerais notamment commenter certaines observations que mon collègue vient de formuler.

● (1150)

Je suis revenu de ma circonscription tard hier soir pour me retrouver aujourd'hui en face de ce projet de loi. J'ai été ébahi